

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 105

présenté par

Mme Blin, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet,
M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ils veillent à transmettre des compétences de management et de gestion des entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs sont des entrepreneurs. Ainsi, il convient que la gestion managériale et le pilotage financier d'une entreprise soient inclus dans les programmes d'enseignement agricole.